

Paris, le 9 décembre 2016

Statuts des DH, D3S et DS : nous allons poursuivre l'action !

Le SYNCASS-CFDT, le CH-FO et l'UFMICT-CGT ont organisé un rassemblement, le 30 novembre 2016, devant le ministère de la santé, pour rappeler leurs revendications statutaires communes, très majoritaires parmi les collègues des trois corps de direction. Contraints par leurs obligations professionnelles, beaucoup nous ont transmis leurs messages de soutien ou ont choisi de faire grève ce jour-là.

Les collègues présents ont rappelé, à travers des prises de paroles, les attentes partagées par tous. Ils portaient des couvre-chefs pour signifier, avec humour, que les directeurs n'ont pas à porter le chapeau. Sous le mot d'ordre « **tous directeurs !** », ils ont proclamé, avec des pancartes, à la fois leur engagement, leur exaspération et leurs revendications : « **Ecoute ; Service public ; Directeurs mobilisés ; Reconnaissance ; Directeurs déterminés ; Unicité DH/D3S, Engagements tenus, Statut conforté ; Directeurs des soins, pourquoi moins ? Directeurs des soins, on en a besoin !** ».

Les revendications que nous avons portées le 30 novembre :

- **DH et D3S : l'unicité statutaire.** Le cabinet a accepté, il y a plus d'un an, d'étudier le dossier. Il reste pourtant bloqué, sans réelle concertation avec les syndicats de directeurs. Réclamée par l'écrasante majorité des collègues, offrant des avantages évidents à l'administration et à l'Etat, l'unicité statutaire DH/D3S doit être réalisée. Elle conditionne la qualité du management qui nous est demandée.
- **DH : la transposition des avancées des administrateurs civils.** La fonction publique hospitalière n'obtient qu'avec retard ce qui est réalisé à l'Etat. Nous réclamons la transformation de l'échelon spécial de la hors classe en échelon sommital pour tous et l'élargissement du GRAF. Avec un retard préjudiciable, le dossier est enfin porté par notre ministère, mais reste sans réponse.
- **DS : l'alignement statutaire sur les autres directeurs et la PFR.** Le ministère ne prévoit des rattrapages indiciaires en fin de classe normale que pour atteindre le niveau sommital des cadres supérieurs de santé. La suppression des bonifications d'ancienneté d'échelon rallongera les carrières. Le blocage injuste de la part F et les niveaux très inférieurs des plafonds pénalisent les DS et méconnaissent leurs responsabilités.

L'entretien avec le directeur de cabinet :

Reçue par le directeur de cabinet de la ministre de la santé, une délégation du SYNCASS-CFDT, du CH-FO et de l'UFMICT-CGT, composée de représentants de chaque corps, a pu lui exposer nos positions.

Le directeur de cabinet et la directrice générale de l'offre de soins ont reformulé la position officielle :

- **Sur l'unicité statutaire DH/D3S**, « la porte n'est pas fermée », ce qui signifie qu'aucune option n'est arrêtée, mais aussi que les pouvoirs publics ne se sont pas encore rangés à nos arguments.
- **Sur la transposition du statut des administrateurs civils**, le ministère a fait part de son intention de relancer les ministères de la fonction publique et du budget.
- **Sur la revalorisation statutaire et indemnitaire des DS**, aucun engagement n'est pris, même si la réalité n'a pas été niée par les interlocuteurs ministériels.

Pas de quoi faire un long compte-rendu : les indications ministérielles sont loin d'être des promesses. Bien au contraire, l'hésitation domine toujours, malgré notre insistance et le poids des faits. Cette attitude n'est pas responsable, alors que la situation dans les établissements appelle, au contraire, des corrections.

Le SYNCASS-CFDT, le CH-FO et l'UFMICT-CGT n'ont pas l'intention d'en rester là. Ils vont, avec le soutien des collègues, poursuivre l'action, à travers de prochaines initiatives, dans les instances, auprès des interlocuteurs compétents et à travers d'autres mobilisations.

La très large majorité des directeurs : Le SYNCASS-CFDT, le CH-FO et l'UFMICT-CGT représentent ensemble **69,28% des DH, D3S et DS** (élections décembre 2014) : **68,03%** des 2 corps concernés par l'unicité (**58,22%** des DH, **83,28%** des D3S) et **75,64%** des DS. Les confédérations auxquelles ils adhèrent totalisent, quant à elles, **80,41%** des voix dans la fonction publique hospitalière. Notre représentativité et notre légitimité sont indiscutables.